



COMITÉ SYNDICAL DU 6 juin 2025 Compte-rendu détaillé

Le comité syndical a été convoqué le 28 mai 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 59

Membres titulaires présents :

Mme Nicole PEYCELON, MM. Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Yannick JARDIN, , Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL.

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Philippe DENIS

Membres titulaires absents :

MM. Joël EPINAT, Jean-François RASCLE, Patrick WETTA

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien DUCHÉ

Autres présents :

- BREUIL Alexandre, directeur du SYDEMER
- MONTENON Antoine, agent du SYDEMER
- PHILIPPS Vincent, agent de Loire Forez Agglomération

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

[...] Problème de transcription [...]

Alexandre BREUIL : Détailler un petit peu les incidences de chacune des deux grandes options, puisque c'est quand même assez structurant pour la suite. Depuis, les échanges se sont poursuivis au sein de chaque EPCI et on trouvait important d'avoir à nouveau un temps d'échanges pour donner les avancées qui avaient pu avoir et le débat qui avait pu se tenir au sein de chacun des EPCI. En parallèle aussi, pour éclairer les débats, Antoine et moi avons pris des contacts, notamment avec la Métropole de Nantes, parce que certains territoires ont fait le choix, notamment quand ils n'étaient pas en syndicat de traitement et qu'ils voulaient aussi faire un projet en partenariat avec d'autres collectivités, de faire des groupements d'autorités concédantes. Et on voulait avoir leur retour d'expérience, même si c'est encore récent. Souvent ce sont des GAC qui se sont montés et le projet n'est pas encore en exécution. Mais voilà, ça permet de sonder les difficultés qu'ils ont rencontrés et les points de consensus qu'ils ont réussi à trouver. On voulait vous faire ce premier petit retour de l'échange technique qu'on a eu très récemment avec donc la responsable du service traitement valorisation à la Métropole de Nantes. Ils ont fait le choix, avec sept autres partenaires, dans le cadre d'un projet de renouvellement de leur usine de valorisation énergétique, de mettre en place un GAC. Le nombre d'habitants concernés est important 1,5 million. La capacité de traitement aussi est beaucoup plus importante que chez nous. On dépasse les 250 000 tonnes. Vous avez là la ventilation à 125 000 tonnes pour la métropole de Nantes, 100 000 pour les autres partenaires et 30 000 à commercialiser de déchets tiers. Alors, sachant qu'en plus la Métropole de Nantes dispose d'une autre installation de valorisation énergétique. Donc c'est pour ça que les 125 000 correspondent pas forcément à la totalité de ce qui est produit sur la métropole de Nantes. Notre interlocutrice nous a dit que, au fond, ils avaient été assez clairs avec leurs partenaires, dont certains étaient des clients historiques. Donc avec juste ce principe de convention d'apport et vraiment la relation client prestataire qu'ils souhaitaient parce que aussi il y avait le savoir-faire côté métropole de Nantes, que la métropole de Nantes continue à être au quotidien le décisionnaire. Et qu'il fallait vraiment que les partenaires acceptent le rôle de coordonnateur de la métropole. Grosso modo, je pense aussi de la part des techniciens, il y avait cette volonté de continuer un peu comme avant quoi. C'est dit comme ça. Après, plus classiquement, et là on retrouve un petit peu les ce qu'avait dit Lyon lorsqu'ils avaient proposé l'entente, c'est des actions fortes de prévention de la part des territoires qui rentraient dans le. Le groupement et la coopération. Donc un plan d'action, un programme de prévention des déchets ambitieux, un MODECOM. Alors, c'est la caractérisation des déchets pour justement bien évaluer d'où ils partaient et après, La volonté en revanche, que chaque partenaire contribue aux études et aux investissements. Ils ont fait référence à une autre forme, une autre coopération précédente qu'ils avaient eue. Je crois que sur un centre de tri où la métropole de Nantes avait seul financé les études, et puis ensuite, finalement, les gens étaient venus un peu pour voir et puis voilà, s'était retiré ou avait poursuivi. Mais là, il souhaitait que dès le début, il y a un engagement financier de chacun sur les études, les études de l'UVE. Ensuite, dans le financement du projet en tant que tel, ils ont fait valider par chaque partenaire le principe d'une subvention d'équipement versée initialement assez forte, la plus forte possible. Alors, on a posé la question parce qu'il y a forcément dans les partenaires des plus petits partenaires, est ce que certains n'ont pas eu la difficulté, des difficultés pour s'endetter en fait. Et ce qui pouvait être un vrai frein. Visiblement, ils y sont tous arrivés. Mais chacun a souscrit son propre prêt.

François DRIOL : D'avance, en quelque sorte.

Alexandre BREUIL : Oui. Donc il y a une partie effectivement qui est payée au démarrage et une autre partie qui est payée sous la forme de cession de créance. Comme ce qu'on connaît pour le centre de tri. Et Nantes a insisté. Enfin, la métropole de Nantes a insisté pour que la subvention d'équipement initiale soit quand même la plus forte possible. Je n'ai plus en tête les ne connaît pas. On a à peu près à 50 %, de 147 millions, qui a été délibéré, vraiment parlé par tous les EPCI, que ce montant global, et ça correspond plus ou moins à 50 % de l'investissement. Après, ça veut dire qu'il y a des taux d'emprunt qui sont différents suivant les partenaires, forcément.

Antoine MONTENON : Et on n'a pas accès au taux. Si la question qu'on se posait.

Alexandre BREUIL : Et donc valider le principe d'une session de créance pour porter l'autre part du financement du projet.

On a demandé aussi à avoir connaissance de la convention de groupement d'autorités concédantes. Ah bah oui, bah voilà, c'est. Alors, c'est intéressant parce que on a en tête, nous, celles qu'on connaît ou finalement on a un comité de pilotage où toutes les grandes décisions, on va dire, relatives au projet, sont nécessitent un avis préalable conforme du comité de pilotage, que les règles de gouvernance au sein du comité de pilotage, chaque EPCI est représenté par deux représentants et chaque représentant bénéficie d'une voix. Donc, en tout cas, chaque EPCI bénéficie du même nombre de voix au sein du comité de pilotage. Et là, à Nantes, ils ont fait un. C'est là où on sent qu'effectivement ils souhaitaient quand même continuer à ce que le GAC ne soit pas un frein au quotidien. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, donne son avis, mais en fait son avis est requis et il faut que la vie soit conforme uniquement lorsque l'impact des décisions excède 7 millions d'euros, donc sur des décisions plus limitées. Mais voilà, il y a une sorte, un peu comme dans les comités, les AG de copro, où on donne mandat au conseil syndical pour les petites dépenses, de décider lui-même. Et un autre point qui a est intéressant. On en a déjà débattu sur la difficulté sur un syndicat mixte fermé, de prévoir deux niveaux de majorité et en l'occurrence, pour un syndicat mixte fermé, il n'y a que la majorité simple qui peut s'exercer. Là, ils ont pris la décision d'avoir une majorité qualifiée à 60 %, ce qui ce qui permet d'avoir une représentation de la métropole à hauteur de sa population, mais pour autant de ne pas donner une majorité absolue à la métropole du fait d'un principe de majorité à 60 %. Voilà, je ne sais pas si tu as des compléments que tu veux apporter.

Antoine MONTENON : Juste un tout petit élément, c'est que là c'est extrêmement récent. Quand je dis extrêmement, c'est à dire la délibération, elle date du mois de mai. Donc voilà, on ne pourra pas vous donner de retour sur la suite, en tout cas pas tout de suite. Mais sinon, oui, tu as tu as repris la majorité des points. Ils estiment dans les dix premières années, peut-être une ou deux décisions, mais pas plus. Souvent c'est le gros renouvellement ou l'accueil d'un nouveau partenaire, etc.

Alexandre BREUIL : Voilà. Alors on voulait surtout illustrer avec cet exemple le fait que voilà, d'autres territoires avaient fait le choix de recourir à ce groupement d'autorité concédantes. Y compris pour des investissements euh, majeurs. Enfin, à la fois en termes de financier et dans la durée. Cette incertitude sur le fait que c'est encore très récent. On a aussi le cas, là, on en a pris connaissance que c'est l'agglomération de Vichy qui a fait le choix aussi avec des syndicats de l'Allier. Je crois qu'ils sont quatre ou cinq de recourir au groupement d'autorités conséquentes, là aussi pour renouveler leur UVE. Donc ça existe. Par souci de transparence. On sait que la dernière fois, lorsqu'on a présenté des choses, euh, on a eu une approche assez théorique pour dire voilà ce que c'est qu'un gag, voilà ce que c'est qu'un syndicat de traitement, les avantages et inconvénients des uns et des autres. Il y a eu un fort consensus exprimé sur la solution du syndicat de traitement du fait de sa robustesse, etc. C'était important, je pense, d'illustrer le fait que d'autres territoires ont aussi fait le choix du groupement

d'autorités concédantes pour des raisons historiques. Souvent, on peut l'imaginer avec la métropole de Nantes, le fait d'avoir assis comme ça depuis des années des UVE, mais avec la volonté d'élargir les collectivités qui pourraient amener leurs tonnes traitées sur les installations. Ce qui était un peu d'ailleurs le principe de Lyon. Quand on a eu les échanges avec eux dans le cadre de l'entente, ils n'imaginaient qu'une solution, ce n'était certainement pas un giga syndicat de traitement, c'était le groupement d'autorités concédantes. Là aussi, c'était la seule voie qu'ils avaient proposée. Après, il y avait deux sous options ou le groupement d'autorités concédantes. Soit il y avait un contrat de concession avec un opérateur privé, soit on constituait en plus une SPL qui était le concessionnaire. Et du coup les collectivités étaient à la fois dans le GAC, dans le COPIL du GAC et à la fois actionnaire de la SPL. Mais c'était bien de toute façon un groupement d'autorités concédantes qui était la solution imaginée.

François DRIOL : Je vais reprendre le propos que j'ai tenu tout à l'heure au bureau. À titre personnel, j'insiste intuitivement, je pense, je pense, c'est je pense que la solution du syndicat de traitement est la solution la plus solide est que c'est le moment ou jamais de faire évoluer notre SYDEMER, tu l'as rappelé effectivement, qui date de 2008, qui depuis 2008 étudie, réfléchit, propose, étudie, réfléchit, propose, mais au bout du compte, euh ne gère pas. Donc j'ai cette tendance à dire syndicat de traitement. C'est un petit peu ce qui se dégageait parmi nous. On sent bien que dans les EPCI, ce n'est pas évident pour tout le monde. Pour les gens qui sont extérieurs à cette solution, ce n'est pas évident pour tout le monde, pour des raisons diverses d'ailleurs, pas forcément pour les mêmes raisons. Donc ce que j'ai demandé aux services, enfin Antoine et Alexandre, particulièrement les gens qui nous entourent puis qui nous accompagnent, c'est d'essayer de consolider la décision. On ne peut pas se permettre, c'était un choix, une mission importante, engageante en termes de dépenses, en termes de durée. Donc, on ne peut pas se contenter de prendre ce type de décision à l'intuition. Il faut que ce soit une mûre réflexion partagée. Donc, c'est pour alimenter cette mûre réflexion partagée qu'on a tenté, qu'on a essayé de faire du retour d'expérience. De manière un petit peu objectiver les choses, à ne pas non plus porter un regard sur la solution de GAC uniquement à l'aune de ce que l'on a fait pour Firminy. Parce qu'après tout, c'est qu'un exemple avec peu de recul, on sait très bien. C'est loin d'être. D'ailleurs, il y a peu de GAC qui ont vraiment du recul. C'est certainement une des problématiques auxquelles on est confronté. Mais aujourd'hui, si ça, ça vous est présenté, c'est tout simplement pour alimenter votre réflexion. Parce que, à un moment ou un autre, il faudra qu'on entraîne, qu'on entraîne les organes délibérants des autres EPCI. Et on ne peut pas entraîner les organes délibérants des autres personnes. Et si on n'est pas clair au niveau de notre propre organe délibérant. Donc, ces explications, ces discussions que j'espère on va provoquer, elles doivent avoir lieu. Mais après, à un moment ou à un autre, il faudra qu'on se positionne parce que on ne va pas indéfiniment ici même. Et a fortiori dans les EPCI. Arriver en disant voilà où. Pour voter pour le gars qui tapez un. Pour voter pour un transfert de compétence, le syndicat tapez deux. Ça ne va pas, ça ne va pas se passer comme ça. Un petit peu. Le parallèle est audacieux, mais un petit peu comme on vient de le faire pour la CAO. On arrive, on dit ben voilà, on ne sait rien, c'est CAO, On a choisi tel organisme pour vous accompagner parce que c'était le meilleur. L'enjeu n'est pas le même. On ne vous a pas trop donné d'explications, même si on va quand même revenir sur ce qu'est le périmètre de leur mission. Là, on ira peut-être un peu plus loin, mais je pense qu'il y a, à un moment ou à un autre, il faut qu'on sorte de ce conseil syndical. Pas forcément aujourd'hui, sûrement pas aujourd'hui. Il faut qu'on sorte de ce conseil syndical et dire voilà, la solution, c'est le GAC ou c'est le syndicat. Pour telle et telle raison. Et maintenant on vous demande de nous suivre. Fort de la réflexion qu'on a depuis des jours, des semaines et puis encore des échanges qu'il y a eu au sein du bureau. Je pressens que c'est dans cette direction qu'il faut qu'on aille. Mais forcément, ça pose des questions, donc n'hésitez pas à les formuler.

Fabrice BOUCHUT : On avait quand même un petit peu orienté notre décision sur le Syndicat. Et à chaque fois qu'on explique les choses, on dit bien que ça va basculer normalement dans le syndicat. Donc il y aura deux prises de position à faire et une pour le projet en lui-même et d'autres ont la gestion du projet.

Alexandre BREUIL : Il y a eu des débats à Saint-Etienne Métropole, mais aussi à Loire Forez Agglomération. Voilà donc. Et la date de fin de mandat approchant, on se retrouve aussi avec deux calendriers suivant chaque option, qui ne sont pas du tout les mêmes. Celui du groupement d'autorité concédantes, on est encore largement dans les temps, surtout si on se réfère à ce qu'on a vécu sur le mandat précédent où finalement il y a eu des débats fin 2019, une des délibérations au premier trimestre de l'année 2020. Saint-Etienne Métropole, j'ai souvenir que c'est en février 2020 qu'on a délibéré pour approuver la convention de groupement d'autorités concédantes et une mise en place ensuite l'exécution de la convention avec le lancement de l'appel à consultation pour choisir un opérateur. Fin du premier semestre de l'année 2020. Pas de difficulté majeure. Dans l'autre cas. Syndicat de traitement. Je crois qu'on en avait parlé au précédent comité syndical. Si on se donne comme cible un transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2027. Et donc la nécessité, durant l'année 2026, de préparer finalement le tout aussi le transfert des contrats, des conventions qu'on. Chaque EPCI pour, dans, au quotidien, assumer leur. Leur compétence de traitement des déchets. Voilà, il y a besoin de toute cette année 2026 pour réorganiser, incorporer tous ces contrats au sein du CIS, des maires. Ça nécessite du coup, de manière rétrospective d'avoir des délibérations concordantes. En fait, dès cette année. Pour ensuite permettre de dire, modifier l'organisation, prévoir les budgets, etc. du SYDEMER 2.0. Et là, on se retrouve au mois de juin 2025, à devoir commencer à réfléchir, à mettre le dans les circuits délibératifs de chacun, les bonnes délibérations. Avec aussi le projet de statuts qui permet de bien identifier de quel périmètre on parle et de quelles règles de gouvernance on parle. Donc voilà, on est au pied du mur. Sur cette option-là. Et l'idée c'est de s'assurer que tous les voyants sont au vert pour qu'il n'y ait pas, à un moment donné un vote dans un EPCI dans le meilleur des cas, qui ne soit pas consensuel et dans le pire des cas, qui soit négatif.

François DRIOL : Voilà, moi je rejoins Fabrice, ne t'inquiète pas, je n'ai pas changé de d'optique. Euh. On a fait passer ce message et il y a des choses qui nous reviennent. Ces choses qui nous reviennent, on doit s'efforcer d'y répondre. Je n'ai pas l'habitude. Sauf en cas de nécessité. Et là je ne la perçois pas pour le moment de passer à la hussarde. Dire c'est comme ça et pas autrement. Fermez vos gueules. On a pu subir ça cet été, une métropole, peut-être même que la ville Saint-Etienne le subit encore. Moi ce n'est pas ma façon de diriger, donc je souhaite être attentif aux réserves qui sont formulées. D'autant plus que quand on fait ce travail d'analyse, qu'on pousse, on se rend bien compte que, enfin, typiquement, il y a la crainte pour certains que le syndicat de traitement soit totalement dirigé par Saint-Etienne Métropole et que Saint-Etienne Métropole, grâce aux syndicats de traitement, prennent la main sur vos décisions, sur le devenir de vos déchets. Quand on gratte un petit peu, on se rend bien compte que dans le cas du GAC, on n'est pas à l'abri de ça non plus. Parce que le GAC, finalement, c'est bien Saint-Etienne Métropole qui le pilote. Et même pire encore, puisque le centre de tri Saint-Etienne Métropole en est propriétaire et, à ce titre, jouit des droits des propriétaires. Alors que si on crée un syndicat et qu'on crée une UTVE, grâce à ce syndicat, vous serez tous copropriétaires de l'outil industriel et donc positionnés totalement différemment. Mais je ne regrette pas et je pense qu'il faut pousser la réflexion jusqu'au bout pour qu'effectivement, petit à petit, les arguments objectifs ou malintentionnés peu importe, les angoisses, les fantasmes qui peuvent émerger, trouvent des réponses. Je veux qu'on trouve des réponses. Je ne peux pas faire comme j'ai fait tout à l'heure de dire écoutez, on a réuni les cerveaux. Faites-nous confiance, c'est les meilleurs. Je n'ai pas de scrupules, d'autant plus que les dossiers sont à votre disposition. On a pris les meilleurs, on n'a pas

de problème, là, il faut quand même. On s'inscrit dans le temps. Je me projette aussi sur le fait que dans un an, les visages auront changé autour de la table en bonne partie. Donc je voudrais quand même que les nouvelles personnes qui vont être en charge de l'application du développement du dossier puissent s'appuyer sur quelque chose qui a été bien construit et qui a été bien consolidé. Mais je te rassure, la tendance que l'on a pu évoquer des uns et des autres, etc. n'a pas changé pour moi la chandelle.

Pierre GIRAUD : Si je peux me permettre de vous l'avouer, parce qu'effectivement ça a été présenté dans différentes instances et le retour, euh, globalement, ça ne remet pas du tout en cause et ni ma conviction. Simplement, il y a besoin de plus d'informations et notamment au niveau du périmètre des transferts de compétences. Parce qu'aujourd'hui on nous a fait un schéma, il y a encore des zones qui restent en orange, vous vous en souvenez ? Mais dans ça, on ne sait pas si réglementairement ça peut passer en France de tromper par ce traitement. Et c'est là-dessus que j'ai ressenti le besoin de continuer à travailler avec des élus pour prendre les grands moyens qu'effectivement on a pour définir un périmètre précisément, avec les conséquences que ça a sur les organisations de chaque EPCI. Après, parce que quand on parlait des transferts de traitement, majoritairement les gens pensent qu'à la totalité, donc ils commencent à venir. On maîtrisera plus la collecte, on utilisera plus la déchetterie. Mais voilà. Donc il faut bien effectivement présider tout ça et c'est gérer la seule réticence, quelque part, qui est qui existe aujourd'hui du côté de Loire Forez. Mais ça va durer, j'en suis convaincu, dans les dans les semaines qui viennent et pour qu'on revienne. Parce que personnellement, je pense, convaincu que les syndicats, ce n'est pas forcément le GAC la meilleure solution.

François DRIOL : Typiquement, sur ce sujet, la formule que j'ai utilisé tout à l'heure en disant le périmètre de compétence, je ne suis pas inquiet, On trouvera des solutions, je pense. Je pense qu'on ne peut pas donner cette réponse aux organes délibérants des EPCI. On peut voir dire non, faites-nous confiance, c'est un détail. On va trouver des solutions, on va trouver des solutions. Mais on ne peut pas se contenter de leur dire vous signez le chèque, on mettra le montant après, on ne peut pas faire ça. Donc il faut là aussi qu'on aille plus loin. Tu as raison, qu'on formalise des propositions, des propositions de décision, mais ça non plus ce n'est pas rédhibitoire. On poursuit le ... oui, je t'en prie.

Philippe ARIES : Donc de notre côté, effectivement, suite au dernier comité, j'en avais parlé au bureau des maires. Moi, j'ai été un peu plus directif. J'ai peu parlé du GAC. Mais plutôt orienté directement en syndicat, en expliquant un petit peu tout ça. Et donc à part Caroline la technicienne, et Serge (Rault) qui sont bien au courant, les autres élus, c'est plus difficile à leur faire comprendre tous, euh, tout ce qu'on a pu travailler jusqu'à présent. Donc du coup. Ils me font bien confiance. Et donc euh, l'orientation vers le syndicat, surtout qu'on est en pleine réflexion sur le transfert de compétences assainissement. Et donc là, un autre transfert de compétences dans la foulée. Ça ne gênera pas la réflexion si ce n'est qu'on est sur l'histoire de la limite du périmètre des transferts de compétences. Ensuite, mais autrement, on orientera plutôt sur l'assainissement.

François DRIOL : Après, ce qui se passe aussi, qui peut être m'anime, euh enfin nous. Saint-Etienne Métropole, le Conseil métropolitain, il est politisé. Donc évidemment, quand les élus prennent le micro pour parler d'UTVE, ce n'est pas pour parler technique, ce n'est pas pour pas remonter les structures budgétaires, etc. Mais ils utilisent ce sujet pour développer leur dogme. C'est un constat que je fais. Ce n'est même pas un reproche, après tout c'est le système qui veut ça et ça me dérange. À plusieurs reprises, c'est que la dernière fois que j'ai abordé le sujet du débat en conseil métropolitain, c'était au bout de 7 h 45 de réunion. Donc inutile de vous dire pour retenir l'attention des personnes de l'assistance. Ce n'est pas rien Et je vais être vulgaire, pardonnez-moi, mais bon, je pense que la plupart

des gens qui m'ont entendu, n'en avaient rien à foutre, tout simplement. Et ça aussi, c'est un peu désagréable. Parce que j'aurais la tentation, j'aurais la tentation. Je vais vous faire un aveu de faiblesse. Mais puisqu'ils n'en ont rien à foutre, je fais ce que je veux. Je n'ai pas envie de faire ça aux gens qui seront dans cette pièce, dans un groupe. C'est à eux que je pense. Je pense autant à eux que ceux qui sont dans un délire. Et à l'inverse, dans nos organes délibérants, il y a des gens de bonne foi. Je vois bien que quand j'ai fait la tournée d'autres EPCI, si j'ai des questions pertinentes. Il y a quand même des gens qui s'intéressent, qui sont en dehors du coup, mais qui s'intéressent et qui cherchent à comprendre. Et on n'est pas à l'armée. Je cherche à comprendre. J'ai commencé à désobéir. Moi, ça ne marche pas comme ça. Donc voilà. Donc je tenais à partager ça avec vous. On y reviendra au moment de la conclusion. Mais peut être que tu veux reprendre.

Alexandre BREUIL : Donc ensuite, le deuxième sujet qu'on voulait aborder en groupe de travail, c'était du coup vous présenter les grandes lignes de l'étude à venir sur l'outil. Parce que mine de rien, au moins ça, ça rend concret. Qu'est ce qui va se passer dans les mois à venir. Et encore, les grands sujets sur lesquels on doit se pencher. Et en plus, il y a quand même une question sur les instances de pilotage justement de l'étude. Et puis on pourra revenir au sujet encore, on recommencera avec ça. Je vais juste l'introduire. Alors voilà. Non, mais je veux même te laisser parler, ça sera plus simple.

Antoine MONTENON : Là je vais vous présenter la proposition, l'offre qui a été retenue. Donc il n'y aura pas d'échange sur les autres. Que vous voyiez plus concrètement ce qui sera le contenu de cette étude. Pour rappel, il y a une tranche ferme qui correspond à la majorité de l'étude et une tranche optionnelle qui correspond à la partie communication et concertation. Pour revenir un petit peu en avant, et la partie ferme, a une partie technique, une partie juridique et une partie financière. Donc je vais revenir sur tous ces points. Alors tout d'abord, l'équipe projet, c'est le pilotage par Naldeo. Naldeo, c'est on va dire, il y a deux ou trois bureaux d'études qui sont vraiment des spécialistes du UTVE en France, ils en font partie. C'est des jeux qui avaient été missionnés par la métropole de Lyon il n'y a pas si longtemps, et Naldeo proposent un pilotage à trois têtes. Loïc Reuzé qui est notre contact principal, Laura Zaffaroni qui est cheffe de projet, et Malena Jeantet qui est cheffe de projet adjointe. Mais qui a travaillé ces cinq ans sur le sujet de renouvellement d'UTVE. Donc elle connaît très bien le sujet et avec, comme vous le voyez, une expérience tout à fait conséquente. Andarta également. Heu non, peut-être un peu moins d'expérience sur le concret, mais avec beaucoup d'expérience et notamment dans le sujet du déchet et de la valorisation énergétique. Romain Méresse, qui vient d'ouvrir son cabinet à son compte avant, il travaille dans une autre structure qui travaille sur deux sujets particuliers qui sont : tout ce qui est contrat, UTVE et eau et assainissement. Donc ceux qui s'intéressent peuvent y aller et il a notamment une expérience dans tout ce qui est, on va dire, débat à enjeux. Quand on parle d'UTVE, c'est plutôt par le point intéressant qu'on a trouvé un petit peu supplémentaire par rapport à d'autres et qu'on met en avant ici, c'est qu'il y a un sous-traitant qui est un cabinet d'architectes qui permet d'avoir, notamment du choix de site final et également sur la modélisation finale de l'outil pourrait être un apport très intéressant. Ils ont déjà. Il a déjà fait la maîtrise d'œuvre du début, donc pour du renouvellement principalement. Et en communication, on a plusieurs personnes qui ont vraiment de l'expérience sur la gestion des déchets et notamment sur le renouvellement d'UTVE. C'est beaucoup du renouvellement bien évidemment. Et surtout, il y a une personne qui est en charge de l'aspect communication. Je vais venir un peu plus après. Donc est ce qu'on voit une grosse équipe très expérimentée ? Je n'ai pas évoqué toutes les autres personnes qui seront associées au projet, notamment chez Naldeo. On a des experts techniques à tout va avec une personne qui sera en coordination de tous ces experts techniques. Je ne l'ai pas précisé ici, mais pareil, 25 ans d'expérience minimum à chaque fois. Je trouve donc une équipe très très solide et on les rencontre très prochainement. Bien sûr, une fois que tout sera validé. Au niveau des instances et des réunions, on va

déjà dans l'organisation globale. Ils proposent un comité de pilotage 3 à 4 sur la durée de l'étude en présentiel, qui permettra vraiment de valider les missions qui sont mises en place. La proposition qui a été faite en bureau tout à l'heure, c'est que ce comité de pilotage soit composé d'un représentant par EPCI. Un comité technique. Donc là, on a déjà un comité technique au sein du SYDEMER. Ça pourrait être tout à fait judicieux d'avoir le même comité technique dans le cadre de cet outil. Et un groupe de suivi. Donc là, c'est très simplifié deux personnes, trois personnes en interne du syndicat, qui qui échangent régulièrement avec les bureaux d'études et bien sûr, quelques agents qui pourraient être intégrés à ce groupe de suivi selon la thématique. Je prends l'exemple du choix de cibles potentielles, personnes en aménagement ou autres, qui pourront être sollicitées dans le cadre concret de ce groupe de suivi. Je propose peut-être déjà la validation du premier point sur le comité de pilotage.

François DRIOL : Est-ce que ça suscite des remarques ? On n'a pas été très créatif, très imaginatif, mais ça permet à tout le monde de s'exprimer un peu. Nous en quelque sorte. Pas de souci.

Antoine MONTENON : Bien sûr, après tout sera retransmis en comité syndical à chaque fois. Alors maintenant, je vais dans le concret, là. Première mission. Donc là je vais sur le volet technique, la première mission qui va démarrer juste après. Donc ils ont proposé juin 2025, qui sera plutôt en juillet, évidemment. Donc, la mise à jour des données ou, comme vous le souvenez peut-être, le bureau d'études Antea l'avait réalisé dans le cadre de l'étude CSR. Là, l'idée c'est de la mettre à jour et de voir un petit peu ce qui se passe aujourd'hui. Des cartographies, quelque chose d'assez classique. Quel est l'état des lieux ? Et surtout, quelle est la prospective ? Parce que, comme on l'a dit plusieurs fois, une ITV c'est pour 30 ou 40 ans. On peut faire des travaux et des changements de lignes dans ces 30 à 40 ans. Mais l'idée globale ne peut pas changer. Et donc l'idée c'est de creuser beaucoup plus les déchets tiers, les déchets d'activité économique, bien sûr, les déchets du service public de gestion des déchets, et les DASRI. Des échanges, notamment avec l'hôpital Nord, mais pas que. On a déjà eu des premiers échanges et aller faire des entretiens du coup plus concrets sur les gros producteurs de déchets, d'activités économiques pour voir ce qui peut être intégré, quelle est la qualité des déchets, qui sont, qui peuvent être intégrés et surtout quelle vision peut se donner à partir des politiques publiques en cours sur toute la durée de vie de l'usine. Là, c'est un sujet qui n'est vraiment pas négligeable qui finalement aussi va conditionner tout le reste et notamment, notamment la détermination de la capacité de traitement. Donc, il y a la capacité nominale, il y a l'effective qui sont un tout petit peu différents, toujours la nominale, toujours un peu plus haute que l'effective évidemment, qui se basera sur tous les gisements qui ont été déterminés précédemment. L'étude d'opportunité des DASRI, qui est quand même un sujet particulier parce qu'elle doit être traitée dans une boucle un peu à part pour des questions de risque infectieux, avoir une vision beaucoup plus précise des qualités et des quantités. C'est très important ce sujet-là. Pourquoi ? Parce que qu'est-ce qu'on voit ? Le pouvoir calorifique aujourd'hui des déchets, il augmente fortement depuis quelques années. Là, il y a encore eu des échanges autour des refus de riches qui sortaient de l'usine de Firminy avec les biodéchets qui commencent à être de plus en plus mis de côté par rapport aux OMr. Donc il faut savoir que le biodéchets a un pouvoir calorifique inférieur aux autres types de déchets. Donc on voit qu'une évolution de cette qualité, de cette quantité et donc la détermination de la capacité de traitement dépendra de tous ces paramètres. Et là, il y aura besoin de débat sur quelle est l'orientation, quels sont les types de flux qui seront intégrés. Et donc à la fin, quelle est la capacité nominale de l'outil ? Attention, toujours un petit point. Il faut prévoir aussi qu'il y aura une concertation qui aura lieu après. Et donc, quels sont les points sur lesquels on pourra jouer ? Parce qu'une concertation, si tout le monde arrive devant le grand public, devant les élus du territoire en disant de toute façon, c'est déjà décidé, la concertation, bon ben vous pourrez juste choisir la couleur des murs. Ce n'est peut-être pas la

meilleure façon de faire une concertation. Donc tous ces éléments sont en filigrane, je ne les indique pas ici, mais ils sont tous en filigrane. Donc finalement et peut être un scénario min un scénario max. Justement, l'accompagnement par Naldéo sera très intéressant. Si je passe à la suite, je vais assez vite. Mais voilà, si vous avez besoin d'informations complémentaires, l'offre fait 600 pages et pas de souci, je pourrais vous donner tout. Et bien sûr, je pourrai répondre à toutes vos questions. L'analyse des cibles potentielles, un vrai sujet de débat. Il a été déjà dit que quasiment certain que l'outil sera sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. L'idée, c'est sur les quelques sites potentiels ; dans l'offre, on avait proposé deux, voire plus. Là, on serait plutôt sur quatre ou cinq. Une analyse très concrète des avantages et des inconvénients de quelques sites choisis. Ça, c'est un sujet dont on sait qu'il va apporter beaucoup de débat. Il intéressera plus un des EPCI que les autres, bien évidemment. Mais c'est un vrai sujet de comparaison. On a commencé à faire un premier, une première vision, on va dire large. Là, l'idée c'est de rentrer beaucoup plus au cœur. Quelle est la qualité du terrain ? Est-ce que la capacité de valorisation énergétique, elle va être aussi bonne ou moins bonne ? Quels sont les autres projets aux alentours qu'il faut prendre en compte ? On va aller beaucoup plus loin dans cette analyse de sites potentiels. L'objectif qui avait été donné qu'ils ont intégré dans leur offre, c'est en novembre 2025. Il faut avoir réalisé toutes ces analyses là pour que toutes les cartes soient sur table dès la fin d'année. Voilà, ça bien sûr, je pourrais rentrer dans les détails, là, les schémas que je vous montre, c'est des exemples d'éléments qu'ils ont réalisés. Là, c'était pour le territoire, je ne sais plus lequel, en l'occurrence.

François DRIOL : C'est des illustrations, de la méthode.

Antoine MONTENON : Des exemples, j'en ai énormément. J'ai essayé d'en choisir quelques-unes pour qu'on se représente les choses.

Nicole PEYCELON : Moi je n'étais pas à la dernière réunion SYDEMER. Vous n'avez pas pu avancer là.

François DRIOL : C'est eux qui vont nous faire avancer.

Antoine MONTENON : Et donc il y a à peu près deux pages de détails techniques justement qui vont mettre en place. Je ne vous donnerai pas la liste des critères, elle est beaucoup trop longue. Dans cette analyse. Parmi les critères, voilà, c'est en fait ce qui propose, c'est d'avoir quatre thématiques avec une pondération pour chacune des thématiques et des sous thématiques. Typiquement, l'environnement naturel fait partie des thématiques. Ce n'est pas eux qui vont pondérer entre les quatre, mais dans chaque chacune des quatre thématiques, il y aura une pondération qui sera proposée. Bien sûr, tout est modifiable selon les volontés du territoire grille de notation, pondération, aide à la décision. Et donc là, en plus de la validation bien sûr du COPIL, il y a bien sûr validation par Saint-Etienne Métropole qui accueillera l'UTVE qui sera nécessaire parce que le foncier appartient soit à Saint-Etienne Métropole, soit une commune. C'est pour ça que c'est le point sur lequel il y aura besoin aussi d'un parcours parallèle au sein de Saint-Etienne Métropole. Je vais sur le scénario technique, donc là vous verrez toutes les missions que vous avez. Après, elles sont toutes en parallèle, je vous le dis, en tout cas dans leurs offres. Après, il y aura peut-être des modifications, ce scénario technique et financier. Il pourra démarrer. Même si le site n'est pas choisi, il ne pourra absolument pas continuer si le site n'est pas choisi, ça j'insiste là-dessus. Donc les dates, pour moi, elles sont aujourd'hui un peu plus hypothétiques parce qu'elle dépendra dépendront des capacités de décision, de choix de site. Trois parties sur ce scénario technique et financier. Ça c'est vraiment le cœur de la mission. Il faut bien voir ça, c'est le cœur de mission, comment la machine va être faite, qu'est-ce qu'elle va produire, comment elle va être gérée au niveau technique. La première chose, c'est bien sûr choisir les composantes

techniques qui seront à l'intérieur de l'usine. Donc, selon des objectifs et priorités qui seront déterminés par le syndicat via la voix de son comité de pilotage. On parle d'impact environnementaux, valorisation énergétique, impacts sociaux, flexibilité, continuité de service. Donc là, il y aura des choix techniques qui seront à faire. Eux, ils ont leur posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le SYDEMER sur ce sujet, bien évidemment, et sur la base de benchmark qui existe partout en Europe. Je précise que c'est partout en Europe, ce n'est pas qu'en France. Et bien sûr la compatibilité avec le site. Donc ça c'est la première partie, c'est quel vers quel type de composante technique l'usine va aller pour que la configuration corresponde le plus aux attendus du territoire. Je ne rentre pas dans le détail parce que sinon, là, on va partir un peu loin dans plein de sens. Je le laisserai faire. Mais ensuite, à partir de cela, quels sont les scénarios technico économiques autour de cette usine ? Alors, ces scénarios technico-économiques, c'est ... tout à l'heure, je parlais par exemple du type de flux. C'est clairement intégré dans le type de valorisation énergétique et donc dans la valorisation économique du projet. Là, il y a une ligne de crête à trouver. Une ligne de crête qui est importante, C'est à dire. Il y a la proposition technique qui sera faite par Naldeo et ses partenaires. Et il y a plus tard un futur constructeur, un futur exploitant avec un maître d'œuvre qui devra aussi donner finalement sa version, qui devra s'adapter à la volonté du syndicat, mais qui pourra aussi proposer des choses un petit peu différentes. Parce que bien sûr, chaque constructeur, chaque exploitant a aussi sa façon de travailler. Egalement sur le sujet concertation. Donc là, finalement, on part sur des scénarios, des propositions de base plus ou moins construites. Enfin, elles sont très construites, mais en tout cas qui vont plus ou moins loin selon, après la volonté du syndicat d'ouvrir suffisamment fortement la suite ou bien au contraire de le restreindre au maximum. Typiquement, s'il y a un choix qui est fait entre un entre une DSP et un marché public, là on sait que le marché public, on aura quelque chose de beaucoup plus fort en termes de scénario technico-économique que le constructeur devra mettre en œuvre quand une DSP va être un peu plus ouverte, parce que là, on a un risque aussi de l'exploitant qui rentre. Donc, ça, c'est un des gros sujets. Et le troisième, donc, la stratégie qui revient un petit peu à ce que je viens de dire. Le lien avec les efforts de prévention, les choix locaux. Est-ce que la capacité est donc le scénario technico-économique, Qu'est ce qui va valoriser en priorité et donc valider la stratégie autour de ces choix ? C'est encore assez large, c'est volontaire, je laisse encore toute la marge de manœuvre et on laissera plutôt Naldeo expliquer concrètement ce qu'il y aura à l'intérieur. Et bon, il y a encore pas mal d'étapes avant d'arriver à ce niveau-là. En tout cas, sachez que tout ce qui sera fait au sein des EPCI, en termes de prévention, en termes de liens, de contractualisation seront intégrés dans cette phase. Un élément parallèle est la mise en place d'équipements complémentaires. On leur avait demandé, au travers de leurs offres, d'étudier au moins la mise en place de cinq équipements complémentaires qui sont soit sur le même site, soit juste à côté. C'est tout à fait envisageable, qui peuvent être un complément intéressant à l'UTVE en elle-même. On parle notamment de broyage et de tri tout-venant et de déchets, d'activités économiques, de maturation de mâchefer. Donc là, on a une emprise au sol qui n'est pas du tout la même. C'est ce qui se fait par exemple aujourd'hui au Valtom à Clermont-Ferrand. Ils ont une installation de mâchefer qui est juste à côté, avec des implications socio-économiques non négligeables. Typiquement, c'est 25 % du coût de traitement, c'est le traitement des mâchefers, Donc ça peut faire partie des choses. Si c'est externalisé et qu'on les envoie dans le Rhône ou si on les fait en interne, c'est totalement différent. Il y a possibilité de rajouter des équipements complémentaires autres que ceux qui étaient proposés au départ. Par exemple, eux, ils ont proposé de la valorisation hydrogène vert, la transformation de chaleur totale, etc. Donc ça, il y aura un choix qui sera à faire juste avant cette mission simple, choisir quels sont les équipements qui seront étudiés. On en a déjà un cinq qui sont prévus, mais bon, on peut aller plus loin, notamment sur la chaleur fatale ou l'hydrogène, selon le choix qui sera fait. Probablement, en tout cas avec le futur exécutif. Mais ça peut être fait. Ce sont des choix qui peuvent être déjà étudiés préalablement. Voilà. Et enfin, je reviendrai après sur d'autres missions parallèles. Enfin, un schéma général d'implantation.

Comment est-ce que l'usine va être mise en place sur le site proposé ? L'intérieur de la machine a. À quoi elle va ressembler ? Quelles sont donc. Comment intégrer toutes les contraintes réglementaires, administratives ? C'est déjà un peu préparer pour le choix du site d'implantation. Bien évidemment, là, on va encore plus dans la prévisualisation future des travaux. Et pareil, c'est une c'est une illustration et pas encore de site qui a été choisi, je le redis. Et là, c'est là qu'on voit aussi l'apport de l'architecte dans ce principe-là. L'idée c'est laisser suffisamment de place quand même aux futurs maîtres d'œuvre, mais que chacun des membres du SYDEMER aient une représentation en tout cas de l'usine. Voilà, sur la partie technique. Maintenant je vais passer sur. Est ce qu'il y a des questions à ce stade ou je passe au juridique financier ?

Georges ROCHETTE : Si l'énergie de l'hydrogène vert. Speaker 1: C'est à dire que l'on crée de l'énergie à partir de déchets. Label énergie secondaire.

Antoine MONTENON : c'est considéré comme la récupération de chaleur fatale. Donc aujourd'hui, en terme européen, on peut valoriser tout cela. C'est considéré comme énergie de récupération qui est mis au même niveau que les énergies renouvelables. Aujourd'hui, en tout cas, c'est le cas. Peut-être que dans dix ans ce ne sera pas le cas, mais en tout cas aujourd'hui c'est le cas. L'orientation est plutôt orientée vers garder comme aujourd'hui, l'équivalent d'une énergie renouvelable. Mais on sait tout ce qui est possible. Il faut législatif en Europe et en France.

François DRIOL : En tout cas, ce n'est pas de l'énergie fossile, ça c'est incontestable. Après je ne sais pas trop si la catégorisation, je suppose qu'elle est impactante,

Antoine MONTENON : Elle est impactante sur un sujet principal qui est ce qu'on va intégrer dans le réseau de chaleur et donc sur les taxes qu'on peut avoir.

Alexandre BREUIL : Le plastique qui est ce n'est pas biosourcés, c'est des dérivés du pétrole qui est en train de brûler du fossile.

François DRIOL : Sauf que on n'est pas allé chercher le pétrole pour faire un combustible, on est allé chercher le pétrole pour faire un sac plastique.

Alexandre BREUIL : Ouais et oui, bah voilà. Ensuite c'est du juriste des débats de juristes.

François DRIOL : Est-ce que finalement c'est juste ce sac plastique si on ne le brûle pas pour en faire de la chaleur fatale, qu'est-ce qu'on en fait ? On le donne à manger au poisson ?

Alexandre BREUIL : Oui mais tu prends un atome de carbone. Il était tranquillement dans le sol, enfoui, il avait pas d'impact en réchauffement climatique et tout d'un coup, il se retrouve dans l'atmosphère sous forme de CO₂. Et ça, mine de rien, techniquement,

Antoine MONTENON : Donc, vous comprenez tout le débat qui se passe actuellement au sein de la Commission européenne. Et concrètement, qu'est-ce que ça peut provoquer ? C'est le taux de TVA appliqué au réseau de chaleur.

François DRIOL : Et là ce n'est pas anodin. Mais aussi financier. Et l'accès aux subventions pour l'hydrogène ? Et l'accès aux subventions aussi. Ce ne sera pas le même. C'est une excellente question. Antoine MONTENON : Et pour le GAC, je ne sais plus quel était le montant exact de modification.

Imaginez pour une machine comme celle-ci. Est-ce que ça peut changer ? Donc voilà. Après bien sûr, c'est comme toujours, on avance en fonction de la législation, on ne peut pas savoir ce qui va être voté en 2033 ou 2034. Est ce qu'il y a d'autres questions sur ce volet technique ? Je me sens prêt. Bien sûr, Naldeo reviendra pour présenter un peu plus dans le détail les éléments. Ensuite, un volet juridique et deux missions autour des aspects juridique et financier. Et bien sûr tout un aspect financier qu'on a vu juste avant les scénarios technico-économiques, etc. Et là, on est sur du sujet un tout petit peu différent. Le choix d'un dispositif contractuel pour les financements, la conception et l'exploitation de l'UTVE. Typiquement entre une DSP et un marché public. Un marché global de performance, voire une exploitation en régie. Alors si c'est un syndicat, si on est en GAC, la question se pose plus. Le GAC qui fait obligatoirement une concession et si c'est en groupement de commande, c'est obligatoirement un marché public. Voilà, donc cette mission-là permettra de voir concrètement en termes de risques, en termes financiers, en termes humains, qu'est-ce que cela peut impliquer et ensuite permet de faire un choix ? Ensuite, sur la partie 2.2, on a un focus sur le lien avec les consommateurs d'énergie, que ce soit l'exploitant des réseaux de chaleur, soit réseau industriel. On parle également d'autoconsommation collective d'électricité. Donc là, c'est le bureau juridique, notamment, va nous proposer différentes modalités d'arbitrage sur tous ces sujets de contractualisation. En termes de convention, les opportunités et risques. L'électricité, ça peut être du marché libre, ça peut être de l'autoconsommation collective, ça peut être de la revente directe à EDF. Tous les choix sont possibles. L'idée, c'est de nous éclairer sur la meilleure manière de valoriser cette énergie, tout en prenant en compte tous les aspects sociaux qu'il peut y avoir derrière. Un coût de l'énergie, on peut revendre à un coût très très important. Mais après, il faut aussi que les consommateurs y trouvent leur compte. Donc c'est vraiment faire ce lien-là. Est ce qu'il y a peut-être des questions sur ces deux points juridiques ou financiers ? Et enfin, une fois que tout ça sera passé, au final, c'est déterminer une pré programmation, un planning et un calendrier détaillé et un programme fonctionnel et technique. Donc qu'est ce qui pourra être demandé dans le cadre soit du marché public, soit de la concession ? Tous les éléments qui pourront être proposés aux futurs concessionnaires au pluriel pour réaliser un appel d'offre concret.

Alexandre BREUIL : C'est ça toute cette partie en fait, on a poussé la mission, la partie technique, et cetera et juridique jusqu'à être en mesure ensuite de lancer un appel d'offre et une consultation. Mais on ne l'a pas intégré parce que l'idée était de dire aujourd'hui l'étude, le donneur d'ordre, c'est le SYDEMER n'est pas compétent en matière de traitement. Donc on n'est pas légitime. Le SYDEMER a lancé une consultation, donc on s'est arrêté là, mais on a quand même la demande de disposer d'un programme fonctionnel et technique. Alors, après, une fois que sera tranché le débat qui porte, est ce que c'est un GAC, qu'est-ce que c'est le SYDEMER qui est devenu syndicat de traitement, etc. On sera en mesure de renouveler et reconsulter pour à nouveau avoir un AMO qui nous accompagne sur la partie consultation, on a vu que la fois précédente, pour le centre de tri, on était content d'avoir un AMO juridique et technique pour les phases de négociation, parce qu'on est quand même sur des outils que même Antoine et moi, même si on essaye de se documenter, on n'a quand même pas le niveau d'expertise des opérateurs en face. Il y a des choix techniques, des propositions où il est important d'avoir aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sur la phase de consultation des opérateurs. Mais on s'est arrêtés plus classiquement, quand on avait demandé aux autres collectivités les cahiers des charges d'études, etc. ça allait plus loin que ça parce que souvent ils allaient aussi sur la fin. C'est le compte. C'est la suite logique, hein, On ne fait pas toutes ces études pour s'arrêter au milieu du gué et puis pas lancer l'appel d'offres. Bon, là, on a été un peu contraint à cette gymnastique, c'est pour ça que ça s'arrête un peu comme ça.

Antoine MONTENON : Et si je vais ensuite sur le volet concertation, alors volet concertation, je ne sais pas si vous avez vu les chiffres tout à l'heure, c'est 78 000 € sur les 250 000. C'est un sujet fondamental parce que c'est un sujet d'acceptabilité par les élus, par la population, bien évidemment. Et on avait insisté dans le document, dans le CCTP pour avoir une vraie partie communication, pas juste avoir une partie concertation, avoir des éléments de langage, des visuels qui permettent justement de porter le projet et de mettre tout le monde autour d'une même logique. Une concertation, ça permet de faire évoluer le projet positivement. Une communication permet de structurer vraiment la vision des choses. Et c'est pour ça que cette TO, elle inclut les deux volets. Alors la première phase, qui est peut-être un petit peu trop tôt, mais en tout cas c'est l'offre qu'ils ont faite, c'est de préparer une stratégie de communication et de concertation. Je précise quand même qu'ils ont intégré le fait qu'il y a une phase de renouvellement d'exécutif qui est en plein milieu. Et là ça permet de faire du travail en sous-main aussi. Mais l'idée, c'est d'anticiper la future communication, commencer à faire des entretiens avec des parties prenantes locales, que ce soit les élus, soit des entreprises, des associations et autres. Les enjeux sont de définir bien sûr le mode opératoire de la concertation. Est ce qu'il va y avoir un événement public et tout le reste en ligne, etc. Ou est ce qu'il va y avoir 25 événements publics ? Tout est possible. Informer bien sûr les publics. On ne sera peut-être pas entre février et juin. C'est préparer la future information du public, ce qu'ils ont appelé consolider le cœur du groupe projet et de la collectivité. Typiquement, s'il y a quelques personnes qui n'ont pas exactement la même vision des choses au sein même du groupe projet, on sait que ça pourra ressortir après. L'idée, c'est de consolider cette vision, cette vision commune. Anticiper bien sûr les perturbations, même la suite. Quand on parle de période électorale, c'est aussi la suite. La mise en lien avec les nouveaux exécutifs. Engager une concertation permettant une vraie pédagogie auprès de tous les publics, tordre le cou aux idées fausses. On parle notamment d'aspects environnementaux là-dedans. Et transformer ce projet en un projet non pas uniquement d'usine, mais aussi un projet de territoire. Tout à l'heure, on intégrait toutes les politiques de prévention, toutes les politiques environnementales, la politique énergétique typiquement. Donc, cette stratégie de communication, de tout prendre en compte. Là, c'est un petit exemple de ce que de ce que cité Plume. Donc qui est le prestataire retenu. Enfin, retenu, c'est une tranche optionnelle, donc ce n'est pas encore validé. Propose ce qu'ils ont réalisé pour Valaubia. Donc dans l'Aube. Donc ils travaillaient directement avec Veolia, ils ne travaillaient pas avec le SDEDA, avec le syndicat. Et voilà quelques exemples de visuels et d'éléments de langage qu'ils ont proposés pour leur unité de valorisation énergétique. Donc ça fait partie des éléments qui pourraient être intéressants. Et donc ensuite, la mise en œuvre de la concertation. Donc là on a marqué avril à décembre, ça pourrait être peut-être un petit peu décalé, mais ça c'est à voir concrètement. Je ne vais pas vous vous dire comment ça se passe, une concertation, mais vous voyez bien si vous avez fait des SCoT, des PLU ou autres plans de mobilité. Si je prends l'exemple de Saint-Etienne Métropole, vous voyez bien ce que ce que ça peut être. Sauf que là, on a une usine qui qui fume. Du coup, on aura quelques enjeux, quelques débats, je pense, au sein des concertations. Et vraiment, ce point sur lequel j'insiste et sur lequel on avait déjà parlé en fin d'année dernière, c'est attention, toujours laisser une marge de manœuvre, même légère, au bilan de la concertation. Si on arrive en disant voici ce que ça va être, vous dites oui ou vous dites non, on est sûr qu'il y aura une crispation, en tout cas non négligeable de la part des parties prenantes locales. Donc, vraiment trouver ce point, ce point précis, suffisamment de marges de manœuvre, mais pas trop, comme on dit souvent, et c'est tout l'objectif de la stratégie qu'on a vu juste avant, intégrer avec les politiques de prévention. J'en ai fini pour cette partie.

François DRIOL : Bon, déjà, on peut remercier Antoine et Alexandre pour tout ce travail préparatoire et explicatif. Merci d'avoir épluché les 600 pages x 3. Parce que toujours pareil, quand on voit apparaître un tableau de synthèse en A4 en CAO, on n'imagine pas forcément. Le travail qui est fait en

amont. Donc je veux rendre hommage à tous les deux pour votre implication sur ce dossier. Évidemment que cette tranche est optionnelle. J'imagine mal que qu'on ne l'enlève pas parce que on ne peut pas faire l'économie de la concertation et d'une communication. Et je pense que c'est un métier, donc il ne va pas falloir lésiner là-dessus.

Le document qu'on a vu sur l'usine de Veolia c'est bien, c'est joli, on a presque envie d'habiter en face. Si on ne se retenait pas. Mais bon, on va se retenir. Bon, c'était important de vous présenter ça ce matin me semble-t-il. C'était important que vous ayez une vision globale vous membres du comité syndical, euh, de nos réflexions parce que finalement c'est bien que vous puissiez bien voir ce qu'on va confier, ce qu'on attend de notre prestataire. Évidemment, il y a des limites qui ne peuvent pas être franchies. Pour franchir ces limites, il va falloir passer cette étape.

Alors aujourd'hui, c'est confortable, on n'a pas véritablement de décision à prendre, si ce n'est que dans le mode opératoire. Donc moi je pense qu'il faut qu'on fixe le calendrier ou au moins la date du prochain bureau, puisque c'est nécessaire de passer par un bureau ; et du comité syndical qui suivra. Je ne sais pas si d'ici là, on aura d'autres choses à mettre à l'ordre du jour, mais moi, je souhaite qu'on mette à l'ordre du jour. Ben voilà, on a eu plusieurs semaines pour réfléchir au sujet. On a les tenants et les aboutissants. La position du comité syndical, c'est celle-ci. Après vote, et unanime ce serait merveilleux. Voilà, on n'est pas obligé, un vote majoritaire suffira. Mais évidemment, plus on sera dans une dynamique collective, mieux ça vaudra. Et à partir de là, comme j'en ai à peu pris l'habitude, je prendrai mon bâton de pèlerin et on fera de la communication pour les EPCI en disant voilà, la position du comité syndical, c'est celle-ci. On vous demande maintenant de donner la position de votre organe délibérant. Je sens comme ça vous pouvez réagir si vous le sentez, autrement faut me le dire. Et dans tout ça, évidemment, ça veut dire qu'il faut fixer une date du prochain comité syndical pas trop éloigné. C'est à dire que si ce n'est pas cet été, c'est au plus tard, dès la rentrée. Tu veux intervenir ?

Alexandre BREUIL : Oui, pour être sûr de bien comprendre, c'est une délibération du SYDEMER propose le transfert de la compétence traitement au SYDEMER.

François DRIOL : Moi je le vois comme ça. D'autant plus, cette délibération pourrait servir de de base pour les délibérations.

Alexandre BREUIL : Et d'ailleurs, le processus, quand il y a un transfert de compétence, c'est des délibérations concordantes du syndicat mixte qui serait la nouvelle structure compétente en matière de traitement concordante suivant les mêmes termes. Mais je voulais être sûr que ce n'était pas nouveau un débat avec option un, option deux, etc. Le bureau et le comité syndical a donné plutôt un avis dans le cadre d'un groupe de travail. Là, on est on est sur une délibération transmise au préfet, etc. Et qui engage le fait qu'après cette délibération est transmise aussi à chaque EPCI pour que aussi émettre un avis et délibère. Et je crois même qu'ils ont un délai de pour délibérer. Voilà. Et qui disent non, qui fait qu'à la fin, le préfet a connaissance des positions de chaque assemblée délibérante et renouvelle l'arrêté préfectoral des statuts du SYDEMER en fonction de toutes ces positions. Voilà, c'est pour qu'on soit clair sur le format administratif

Pierre GIRAUD : Puisque nous devons dire que le périmètre du transfert sera bien défini.

Alexandre BREUIL : Il sera défini notamment, il sera précisé. On peut le rappeler quand même. Donc, la jurisprudence est constante sur le sujet puisqu'elle dit, et c'est remonté jusqu'au Conseil d'État, que la compétence traitement est insécable. Ça veut dire qu'on ne décide pas des morceaux de flux de déchets pour lesquels on accepte de transférer la compétence. Ça, c'est la théorie. Dans la pratique, historiquement, il y a eu plein de syndicats de traitement d'ordures ménagères uniquement. Donc

aujourd'hui, les services de l'Etat sont de plus en plus vigilants sur le fait que c'est bien l'ensemble des flux de déchets et du traitement de tous ces flux de déchets qui fait l'objet d'un transfert de compétences. Ensuite, dans le cadre de statuts, on peut préciser un certain nombre de choses. Et puis après, par rapport à toutes les réticences qu'il y avait sur notamment les déchets verts, moi ce que j'imaginerai bien, c'est que, en parallèle de tout le volet administratif, qu'on puisse commencer à élaborer une sorte de pacte de gouvernance qui donne les intentions, en fait, de collaboration future. Par exemple, le fait de maintenir telle plateforme de compostage, de dire « il y aura, il y aura la volonté de poursuivre le traitement des déchets verts sur tel secteur et de maintenir l'usage de la plateforme de ... », etc. On ne pourra pas le mettre statutairement parce que c'est trop précis. Mais voilà, que ça soit en complément et que ça puisse être ajouté et que ça, ça fasse l'objet d'un engagement moral, finalement.

Vincent PHILIPPS : Mais sinon, ce qui était évoqué aussi au sein de Loire Forez, c'était qu'on n'en parle pas et on ne transforme pas cette partie-là.

Alexandre BREUIL : Oui on peut, mais en fait c'est voilà. Dès qu'on sort de l'ambiguïté, malheureusement, on est obligé d'être précis quoi.

François DRIOL : Et je ne sais pas si vous avez l'habitude de travailler comme ça, de travailler en douce Loire Forez. Moi, ce n'est pas ma méthode, on en parle, au contraire, on en parle. Après, on écrit, qu'on écrive le moins possible ou qu'on écrive juste ce qu'il faut écrire, là je suis entièrement d'accord. Mais il faut en parler, évidemment. C'est vrai, je suis assez adepte de la stratégie qui a été reine à l'ENA pendant un certain temps. Moins on écrit, moins on écrit de conneries, je pense qu'ils ont raison, mais par contre, il faut aussi des sujets qu'on ne peut pas mettre, qu'on ne peut pas occulter. Donc sous quelle forme ? Vas y je t'en prie.

Antoine MONTENON : Justement pour compléter ce que ce que tu viens est ce que vous venez dire tous les deux. Et aussi Vincent. L'avantage on va dire d'un pacte de gouvernance, c'est que ce n'est pas une pièce à envoyer à la préfecture, c'est une pièce, un engagement moral de chacun. Donc finalement, si après une jurisprudence trouve que quelque part, finalement, de toute façon, c'est inclus dans le pacte de gouvernance et non dans les statuts. Donc ça, c'est quelque chose qui permet d'avoir cet engagement qui est peut-être un peu borderline pour certains points. C'est possible. Je ne dis pas qu'il y en aura. Potentiellement, on peut mettre du borderline parce que de toute façon ce ne sera pas statutaire. Donc ça c'est quand même un point qui permet de rassurer chacun et qui en plus peut évoluer dans le temps, alors que les statuts pour les faire évoluer, c'est un petit peu plus complexe.

Vincent PHILIPPS : Ce n'est pas flou, enfin dans les différents échanges qu'on a pu avoir et c'est pas encore validé. Enfin, c'est dans des réflexions, mais c'était plusieurs options, dont une c'était d'identifier exactement ce qu'on mettait dans le transfert de compétences en disant ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et pas les déchets verts. Et comme ça, on a dit ce qu'on faisait vraiment, sans parler de ce qu'on ne transférait pas, on ne sait pas encore.

François DRIOL : Alors ça, c'est de l'arbitrage par défaut. Ça, c'est de la pure forme. Effectivement, tout ce qui est, tout ce qui n'est pas blanc a une autre couleur.

Nicole PEYCELON : Alors moi qui ne suis pas très technicienne de tout ça, mais dans l'étude, il faut bien aussi savoir ce qu'on va traiter dans l'unité. Donc oui, non, mais peut être que je suis complètement à côté mais. Je veux bien le croire. On ne cite rien. Ce qui n'est pas cité, effectivement, n'est pas pris. On

ignorait si dans l'évolution du temps, il y a besoin d'intégrer de nouveau de nouveaux déchets. C'est bien déterminé par la structure technique de l'unité de valorisation.

Alexandre BREUIL : Oui, il y a confusion entre deux choses. L'Unité de traitement de valorisation énergétique ne prendra en compte que des déchets résiduels. Et là, grosso modo, on sait très bien, on sait très bien ce qu'on est dedans, on n'y mettra jamais de déchets verts. D'accord, mais le fait de faire un syndicat de traitement fait que, au-delà des déchets résiduels, ça porte sur tous les déchets ménagers et assimilés pris en charge par les collectivités. Et typiquement les déchets qu'on collecte en déchetterie de manière séparée le bois, les gravats, la ferraille, etc. Tout le sujet. Et c'est là qu'on tombe sur plein de conventions, plein de contrats, etc. Est-ce que demain le donneur d'ordre ce sera qui ? Toujours l'EPCI ou le syndicat de traitement ? Et c'est vrai qu'il y a une très grande facilité aujourd'hui à ce que ça soit toujours l'EPCI, parce que c'est plus pratique, c'est très lié à l'exploitation de la déchetterie. Des fois, il y a même des contrats globaux, des spécificités, je crois que j'en avais parlé, le cas par exemple des déchets toxiques, des produits chimiques. Aujourd'hui, souvent en plus, il y a les organismes avec une filière REP. Et puis pour tout ce qui n'est pas dans la filière REP, on a nos petits contrats et souvent c'est un contrat de collecte et traitement parce qu'en plus le prestataire a des caisses spécifiques, etc. Donc scinder en deux ce truc-là devient hyper complexe. Voilà, on est sur des petits bouts. Et puis on a eu le sujet les déchets verts qui faisaient aussi pas mal de débat.

François DRIOL : Il faut être clair là-dessus, LFA a raison d'insister parce que le défaut qu'on a, c'est qu'on a tendance à dire ça n'est qu'un traitement UTVE. Non, le syndicat c'est tous les traitements de déchets potentiellement rentrés. Donc on peut en traiter une grande partie par UTVE, mais on peut en traiter une partie par enfouissement. On peut en traiter une partie par l'usine de TriValLoire, etc. Et donc là, effectivement, il y a un moment où il faut quand même, dans l'intérêt de tout le monde, me semble-t-il, du syndicat de traitement et des EPCI. La suite à donner est dans le prolongement de la collecte et donc relève de la compétence de l'EPCI. Mais ça, d'abord, juridiquement, il faudra qu'on voie quand même où est ce qu'on peut mettre un marqueur clair et net. Ce n'est peut-être pas si simple que ça. Donc il va falloir créer. S'il n'existe pas, il va falloir créer. Et typiquement, si on a la volonté. Speaker 1: Et je pense qu'on l'a partagée, affichée, de dire on ne veut pas forcément tout faire remonter au traitement par le SYDEMER, parce que je ne suis pas sûr qu'il change de nom, tout traité par le SYDEMER. Je vais faire un scénario catastrophe en tête, se rendre compte que ce n'est pas possible. Et donc notre volonté de dire non, non, il y a une partie de gestion de flux de déchets qu'on ne veut pas mettre dans le traitement. Si on s'aperçoit que ce n'est pas possible tout simplement, ça va rendre pas possible par rapport à nos objectifs, la solution du syndicat. Donc c'est vraiment des questions sur lesquelles il faut qu'on bosse sérieusement. Donc à l'inverse, il ne faut pas qu'on donne l'impression aux EPCI, certainement des EPCI, de dire On fait un syndicat, puis vous avez. On ne vous le dit pas, mais dans quelques temps, on va vous étouffer. Vos déchets verts sont au cœur du sujet. Et je pense que on ne souhaite pas le faire parce qu'il y a des spécificités géographiques, des spécificités locales. Enfin, il faudra tout de même un traitement local, des déchets verts, etc. Mais on va peut-être faire par d'astuces, de vocabulaire aussi. Oui, on peut gérer et traiter.

Antoine MONTENON : C'est toute la toute la réflexion qu'on a en ce moment.

François DRIOL ! Donc c'est bien pour ça qu'il ne fallait pas qu'on décide. Aujourd'hui, on n'a encore pas tous les éléments.

Nicole PEYCELON ! Est-ce qu'il faut des différences d'EPCI? On vient de voir à voir pour prendre la décision, pour pouvoir avoir leur vote. Il faut quand même que tu puisses, toi, quand tu dois aller faire

les explications pour pouvoir répondre à des questions précises. Parce que ce type de questions, elles sont tout à fait fondées. Il faut, il faut pouvoir y répondre. On ne peut pas dire on verra. Non, mais la délibération, elle est quand même importante. Par contre, en termes de délais et de compréhension de tout ce qui se juxtapose parce que là on mène l'étude portée par le SYDEMER. D'accord? Et je vois, il y a une validation COPIL du SYDEMER, on est d'accord. Par contre, si je dis bien ici, le syndicat ne pourra exister qu'en 2027. Si je dis votre tableau. Comment on gère l'intermédiaire ? C'est à dire que par exemple pour le choix du site. Le SYDEMER mène l'étude, mais aussi le SYDEMER, ce n'est pas le site des maires qui va décider de l'implantation. Je ne pense pas.

François DRIOL : Ça va se faire en concertation avec les maires concernés quand même. Le site, il peut au bout de son étude, dire l'aboutissement de notre étude.

Nicole PEYCELON : Non mais je voudrais comprendre moi, c'est ma question comment ça se décide puisque le syndicat n'existera pas ? Pas encore. Donc on ne peut pas dire que c'est le syndicat qui décide puisque si on a une proposition de site en juin, normalement en juin, toutes les études ont abouti théoriquement. Prenons cette hypothèse. Donc juin ou été 2026, ce seront de nouveaux exécutifs, quels qu'ils soient, différents ou semblables, peu importe. Mais le SYDEMER ne peut pas décider tout seul d'aller implanter sur le territoire de Saint-Etienne Métropole à tel ou tel endroit, puisqu'il n'est pas chargé officiellement du traitement. Donc, comment ça se passe ? Comment ça va se décider ? Comment on gère cet entre-deux ?

Alexandre BREUIL : Oui. Ouais euh je n'ai peut-être pas une réponse complète, mais en tout cas en termes de vocabulaire, ce qu'on a pour gérer cette difficulté. Jusqu'à présent, on a dit que l'étude des sites potentiels doit nous permettre de déterminer un site préférentiel, ce qui ne veut pas dire que c'est le site choisi, ce qui nous permet de poursuivre les études et de les compléter complètement avec un site préférentiel. Donc on prend un risque effectivement, c'est que, à un moment donné, puisqu'il n'y a pas passation de témoin entre les EPCI et notamment Saint-Etienne Métropole, en tant que compétent en matière de traitement et le SYDEMER. Avec une transfert de compétence officiellement au 1^{er} janvier 2027, On prend un risque. Il y a un désaccord entre les deux, mais aujourd'hui je ne sais pas le gérer plus que ça quoi.

François DRIOL : Donc on peut même imaginer d'être sur deux sites. Parce qu'aujourd'hui, on part sur 4 à 5, on peut resserrer sur deux. On l'a fait pour TriValLoire. Alors on a lancé le processus en disant ce sera soit la Chaumassière, soit Firminy. On a donné les deux possibilités et c'est bien le nouvel organe délibérant qui est allé au bout de la réflexion et qui a fini par dire Eh ben, ce sera Firminy, parce que l'offre, l'offre qui a fait Suez à Firminy est meilleure que celle qui a fait par près qu'à la Chaumassière. Donc on peut très bien imaginer d'avoir quelque chose comme ça. Mais, et puis avancer sur d'autres sujets, typiquement la Chaumassière on accorde Saint-Etienne Métropole. On avait sacralisé ce terrain dans l'attente qu'une décision soit prise pour le centre de tri. On peut très bien imaginer demain, si on décide que ce qui est le plus pertinent, c'est de raser le musée de la mine et d'installer l'UTVE sur le Puits Couriot. Pour éliminer le mâchefer ce serait pratique. On peut très bien imaginer et à partir de là, dire à Saint-Etienne Métropole il faut préserver ce site et ne pas prévoir ni prévoir l'installation d'un autre équipement tant que la décision n'était pas prise. Alors Saint-Etienne Métropole pourrait nous envoyer bouler. Mais vu que Saint-Etienne Métropole, elle est concernée au premier chef par l'élimination de 50 000 tonnes de déchets chaque année, elle ne peut pas mettre de côté. D'ailleurs, j'ai déjà des relations avec Nora Berroukeche sur le projet d'UTVE et ils sont demandeurs de dire mais vous voulez la mettre où votre UTVE ? Parce que dans le programme complet d'exploitation de nos zones d'activités économiques, c'est un sujet. Alors, c'est un sujet, ce n'est pas un gros sujet non plus,

parce que c'est deux hectares et demi. Donc, l'autre jour, je me suis amusé à faire peur un peu à la maire de l'Horme en lui disant que si on ne faisait pas Stelytec sur l'Horme, ça pourrait être un bon endroit pour installer l'unité. Bon, je suis taquin, mais effectivement tu as raison, à un moment ou un autre, il faudra que ce soit la nouvelle structure qui décide, la nouvelle institution. Mais ça ne nous empêche pas d'avancer.

Nicole PEYCELON : Oui, parce que la concertation, faudra bien la mener et vous pouvez la faire sur fin 2026.

François DRIOL : La lancer ? Oui bien sûr.

Georges ROCHETTE : Merci. Je rappelle Nicole en 2018 2019, quand la fermeture annoncée de la décharge, on avait trouvé des sites pour le centre de tri. Donc il y avait trois sites qui avaient été choisis. Et dedans. Après il y aura peut-être un qui est choisi d'office. Là c'est un repreneur à Andrézieux, je me souviens. Mais il ne fait pas forcément celui arrivera au bout. Mais ça a été fait déjà.

François DRIOL : Il faut avancer, y compris en matière de concertation.

Antoine MONTENON : Il faut en fait le point, on va dire, fondamental. Au moment où il y a un début de lancement de, comment dire, de l'appel d'offres pour la concession ou pour le marché public, là, il faut obligatoirement que le site appartienne au syndicat. Là, c'est vraiment le point initial, minimal. Et comme le timing, il marche. Parce que si le syndicat au 1^{er} janvier 2027, on n'imagine pas lancer déjà toutes les démarches d'appel d'offres pour les futures concessions aux marchés publics avant le 1^{er} janvier 2027. Donc là, le timing marche bien. Voilà. Après, là aussi, le cinéma a une capacité d'achat foncier qui est dans ses statuts. Ça, c'est aussi un point intéressant, même si on pense qu'il n'y a pas besoin d'aller aussi loin.

Alexandre BREUIL : C'est vrai qu'il y a une petite distinction avec le centre de tri. Le centre de tri. On a lancé une consultation en proposant le terrain de la Chaumassière et en laissant la possibilité aux candidats de proposer un autre terrain. Mais le centre de tri, il n'est pas branché à des réseaux d'électricité haute tension ou à un réseau de chaleur urbain. Là, c'est une différence notable quand même qu'on aura. On sera obligé de lancer une consultation avec un terrain, ce n'est pas possible autrement. Ça c'est clair. Et après, c'est vrai que le fait que le syndicat, si c'est le choix du syndicat de traitement, n'aura la compétence qu'au 1^{er} janvier 2027. Est-ce que ça veut dire qu'il faut forcément attendre janvier 2027 pour lancer la consultation ? Ou alors on peut se dire ça serait à voir avec la préfecture, dans le cadre d'un arrêté préfectoral déjà pris par le préfet qui dit mettons au mois de mai, qu'au 1^{er} janvier 2027 la compétence sera transférée. Je pense qu'on pourrait lancer la consultation et signer le marché ou le contrat de DSP. Effectivement, début 2027, après les phases de consultations, de négociations, etc. Voilà, c'est fait. Mais c'est vrai qu'il va falloir jouer, y compris sur la phase de concertation. Le maître d'ouvrage, si c'est le SYDEMER alors qu'il n'a pas encore la casquette et la compétence traitement, est ce qu'il est pleinement légitime pour porter la concertation ? Voilà, c'est des petits sujets juridiques qu'il ne faut pas complètement occulter. On en est conscient.

Antoine MONTENON : Un petit point complémentaire la concertation n'est pas l'enquête publique, donc on va dire l'enquête publique officielle qui a vraiment fait partie du processus obligatoire de la mise en place de l'unité industrielle. Dans tous les cas, ce sera plus tard. Ça, ce sera plutôt 2027 2028. C'est dans le cadre de la consultation du futur appel d'offres. La concertation préalable, c'est une concertation volontaire. Donc, on peut tout à fait. Le SYDEMER est aujourd'hui tout à fait tout à fait

compétent pour le faire maintenant. Bien évidemment, si, s'il y a un changement de site juste après, bon, ça retirera un an, un an d'étude. Ce serait fort dommage.

François DRIOL : On va avancer dans le brouillard. On va avancer dans une période trouble. S'il y a un changement de statut plus le renouvellement lié aux élections. Maintenant. Je fais la comparaison audacieuse peut-être, mais je l'ai vécue à une époque. Mon bon, pour acheter une nouvelle voiture. Chaque fois que j'attendais, sortait un nouveau modèle. En ce moment, c'est le cas. En ce moment, tu achètes une voiture électrique, tu achètes une hybride. Ça va être interdit. Il va y avoir des ZFE ? C'est sûr qu'il y a un côté aventureux. Mais d'un autre côté, la seule solution pour ne pas être dans l'aventure, ce serait de s'arrêter et de dire voilà, on arrête et on verra après les élections. On vit ça avec le PLUi. Non, mais je n'en doute pas de ta part, je n'en doute pas. Mais de la part de certains, ça va être. Ça va être une tentation.

Nicole PEYCELON : Ça va faire partie des débats.

François DRIOL : Il y en a qui vont dire Attendez, mais d'ici derrière, parce qu'on sera aux affaires, nous, dans six mois, il y en a qui imaginent. Donc, il y a un moment. Moi, je pense qu'il faut avancer raisonnablement, il faut se blinder juridiquement en contact avec la préfecture. Mais il faut qu'on avance. Et donc pour avancer. Moi je vous propose de se retrouver le vendredi 5 septembre.

Nicole PEYCELON : La rentrée?

François DRIOL : Oui, pour deux raisons. Parce que si on ne fait pas ça le 5 septembre, évidemment, je ne crois pas le mois d'août. Il faut le faire en juillet. On va commencer à être absent les uns les autres en courant alternatif. Et puis en plus, vous l'avez compris, pour arriver à une décision, il va falloir. Alors, c'est un peu fait comme on a fait tout à l'heure, mais le bureau, il peut durer 20 minutes, là. Sauf si on digresse parce que ça nous arrive de temps en temps, mais voilà. Et puis ils ont du boulot, ils ont du boulot. Il va falloir vraiment qu'ils nous rédigent des outils d'aide à la décision, qu'ils aient le temps encore une fois, de blinder un peu juridiquement ce qu'on va proposer comme délibération. Donc ça par contre. A contrario, la période estivale est propice à se poser un peu et à rédiger. Donc j'ose espérer que le 5 vous arriverez. Je ne vous ai rien demandé.

Antoine MONTENON : C'est la décision du président du SYDEMER.

Alexandre BREUIL : On est d'accord et il faut qu'on prenne un autre engagement. C'est que ce n'est pas juste le 5 septembre que vous découvrez les choses. Oui, c'est à dire que voilà, il y a une transmission qui doit se faire auprès des services des collègues présents, qui est vraiment...

François DRIOL : A la limite, il faudrait que fin juillet, voilà, tout le monde dispose des éléments. C'est si souvent et à juste titre, je vais comprendre que les élus d'opposition se plaignent de recevoir les dossiers cinq jours avant. Et enfin, Bernard tu dois connaître ça à la région, je présume. Qu'au final, sur un sujet aussi crucial, on ne peut pas vous dire ça. Donc effectivement, ce que j'aimerais, c'est que fin juillet des premières semaines d'août, en effet, une diffusion, que vous ayez le temps d'en discuter les uns avec les autres, etc.

Nicole PEYCELON : De droit à un peu de vacances.

Mais ils auront le droit de travailler pendant leurs vacances ? Non, ce n'est pas ce que je leur demande, évidemment. Si vous voulez, il faut qu'on fasse vite et pas précipiter. Et je me dis que si on manque le train du 5 septembre, pour ça que j'ai regardé mon agenda avant de proposer cette date sans même les regarder. Et je vois bien la première semaine de septembre c'est une semaine de rentrée et puis après ça va partir plein pot. Donc je pense qu'il faut qu'on. Voilà, on attend quelque chose de 5 septembre. On peut gérer la suite raisonnablement. Ça fait consensus cette date.

Bernard CHAVEROT : Bon ben moi je ne serai pas là, mais c'est pas grave

François DRIOL : Tu seras bien représenté. Oui, j'aimerais le pouvoir. Ouais, ce serait pas mal. À remplir pour pouvoir. Ce serait bien que, effectivement, tout le monde vote sur un truc comme ça.

Antoine MONTENON : Je renverrai une fiche, on va dire, de base, à juste remplir avec le nom

François DRIOL : On a un conseil métropolitain le 2 octobre. Merci à tous. Bon appétit. Bon week-end.

Monsieur François DRIOL

Président,

Monsieur Julien DUCHE

Secrétaire de séance,